

SUEZ

Société Anonyme au capital de 2 557 356 896 euros
Siège social : Tour CB21, 16 place de l'Iris - 92040 Paris La Défense Cedex
433 466 570 R.C.S. Nanterre

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE R225-116 DU CODE DE COMMERCE SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL MISE EN ŒUVRE AU TITRE DE LA 28^{ème} RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 12 MAI 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons que lors de votre Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2020, vous avez, au titre de la 28^{ème} résolution, délégué à votre Conseil d'administration pour une durée de 26 mois, la compétence de décider d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 50 millions d'euros (soit 12,5 millions de titres de 4 euros de valeur nominale chacune), par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 27 octobre 2020, le Conseil d'administration a arrêté les principales modalités de l'offre réservée aux salariés objet du présent rapport, appelée en interne « Sharing 2021 », et a délégué au Directeur Général tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette offre. Le Conseil d'administration a fixé un plafond global de 12,5 millions d'actions pour l'augmentation de capital au titre de la 28^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2020.

• Conditions définitives de l'opération

Dans le cadre de Sharing 2021, le Groupe a proposé une formule d'actionnariat avec effet de levier, une décote de 15%, un abondement d'un montant maximum de 500€, avec un capital garanti et un rendement minimum garanti de 3% par an.

Les actions ont été souscrites par les bénéficiaires par l'intermédiaire du compartiment « Suez actionnariat multiple 2021 France » du FCPE « Suez actionnariat France ».

Conformément aux dispositions légales et à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil d'administration du 27 octobre 2020, le Directeur Général a décidé :

- le 4 mars 2020, de fixer le prix de souscription des actions à 14,59 euros, soit 85% de la moyenne des cours de clôture de l'action SUEZ sur le marché Euronext Paris, pendant les 20 jours de bourse précédant le 4 mars 2020 et de fixer les dates de la période de souscription / rétractation entre le 5 et 9 mars inclus ;

- le 18 mars 2020, de constater la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant total de 160 149 250,55 euros, par l'émission de 10 976 645 actions nouvelles, portant jouissance courante.

Cette augmentation de capital a porté le capital social de 2 513 450 316 euros à 2 557 356 896 euros et le nombre d'actions émises de 628 362 579 à 639 339 224. Le montant de la prime d'émission résultant de cette augmentation de capital s'élève à 116 242 670,55 euros, sur lequel seront imputés (i) les frais liés à l'augmentation de capital et (ii) la dotation de la réserve légale à hauteur de 10% du capital.

- **Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire au 18 mars 2021**

L'incidence de l'émission de 10 976 645 actions nouvelles sur la participation dans le capital social d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société et n'ayant pas souscrit à l'augmentation de capital sera la suivante :

Participation de l'actionnaire au capital en %

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ¹
Avant émission	1 %	1%
Après émission d'un nombre de 10 976 645 actions	0,98 %	0,98%

¹ En cas d'acquisition de la totalité des 774 559 actions attribuées gratuitement dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'actions de performance

En outre l'incidence de cette émission sur la quote-part des capitaux propres de la société pris au 31 décembre 2020 pour un actionnaire détenant 1 action de la Société et n'ayant pas souscrit à l'augmentation de capital sera la suivante :

Quote-part (par action) dans les capitaux propres sociaux au 31 décembre 2020

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ¹
Avant émission	14,27	14,26
Après émission d'un nombre de 10 976 645 actions	14,28	14,26

¹ En cas d'acquisition de la totalité des 774 559 actions attribuées gratuitement dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'actions de performance

Les informations par action avant réalisation de cette augmentation de capital sont présentées sur la base du nombre d'actions total composant le capital au 31 décembre 2020 soit 628 362 579 actions.

- **Incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière de l'action**

Le montant de l'augmentation de capital, primes d'émission incluses, soit 160 149 250,55 euros représente 1,46% de la capitalisation boursière de la Société, telle qu'elle résulte de la moyenne des 20 séances de bourse précédent le 18 mars 2021, soit 10 993 517 500,89 euros.

Compte tenu du prix d'émission et du volume de l'opération, celle ci n'a pas d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

Fait le 24 mars 2021

Le Conseil d'administration